



Renseignement sur la récidive

Par **Laura**, le **26/04/2010 à 09:57**

Bonjour,
Mon frère est incarcéré à la maison d'arrêt de Châlons en Champagne il a été jugé pour deux affaires différentes mais avec des faits similaires : stupéfiants. Pour une première peine il a pris 5 ans et une autre 6 ans étant récidiviste il me semble qu'il ne peut pas obtenir la confusion de peine alors j'aurais aimé savoir quelles démarches faire pour au moins un allègement ? quelles possibilités ?
Je vous remercie d'avance

Par **Tisuisse**, le **26/04/2010 à 11:40**

Bonjour,
Qu'en pense son avocat ?

Par **laura**, le **26/04/2010 à 19:41**

son avocat lui a dit que vu qu'il était récidiviste la confusion de peine ne marchait pas mais que si il y avait une peine qui pouvait sauter c'était les 5 ans alors on a pas compris